PROJET D'APPUI A LA GESTION DURABLE DU CAPITAL SOL AU BENIN (PAGD-CS)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Présenté par Point Focal Coton Bénin
Emmanuel SEKLOKA
03 Novembre 2021

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- **Agriculture est l'un des secteurs majeurs de l'économie béninoise**.
- **Cependant, les performances du ce secteur restent limitées par diverses contraintes**
  - Climat tropical (qui induit une forte minéralisation de la matière organique du sol),
  - Le caractère pluvial des cultures (donc soumises aux aléas climatiques),
  - La pauvreté des sols en matière organique en raison des modes inappropriés de gestion des ressources naturelles (sans assolement ou jachère appropriés, ni restitution de résidus de récoltes, pratique de l'agriculture itinérante sur brulis, monoculture, feux de végétation tardifs et déforestation)
  - L'acidité élevé des sols qui ne permet pas aux plantes d'exprimer leur potentiel de productivité
- **Une étude a montré que 2,2 millions d'hectares de terres sont dégradées entre 2000 et 2010 (220 000 ha/an). 29 % des terres sont dans un état de forte dégradation et 33 % dans un état de moyenne dégradation (PSI-GDT, 2010)**
- **Conséquences : très faibles rendement cultures ; baisse revenus producteurs et vulnérabilité alimentaire**

- **Face à ces contraintes, l'Etat béninois en collaboration avec des partenaires techniques et financiers a entrepris des actions de restauration de la fertilité des sols dont les plus importantes sont :**
  - Stratégies endogènes/communautaires : pratiques d'association, d'assolement et de rotation culturales incluant des légumineuses
  - La mise en œuvre des mesures GDT à travers le projet ProSol (collaboration allemande)
  - La mise en œuvre du projet de Transition Agroécologique en zones cotonnière, TAZCO (collaboration Française)
  - La mise en œuvre d'un programme d'amendement phosphocalcique des sols (Association Interprofessionnelle du Coton du Bénin, AIC)
- **Toutes ces actions ont besoins d'être renforcées dans leur mise à échelle pour avoir les impacts à court et moyen terme, ce qui justifie le présent projet soumis aux partenaires**

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Améliorer la productivité des sols au Bénin

Développer des approches culturales appropriées

Réduire l'acidité des sols par amendement organique et phosphocalcique

Accroître l'offre des amendements organiques

Au moins 5 technologies GDT sont adoptées par les producteurs

Les rendements sur les parcelles impactées sont accrus d'au moins 50%

au moins 100 000 T d'APC sont rendus disponibles pour le traitement des sols acides

Les offres locales de produits pour l'amendement organique des sol sont améliorées

DESCRIPTION DU PROJET : 3 COMPOSANTES

Composante 1 : Restauration des sols dégradés et mise à échelle des technologies de gestion durable des terres (GDT)

- appui à la production de semences de plantes de service pour la GDT;
- Promotion d'unités de production d'amendements organiques à but commercial;
- renforcement capacités sur les technologies de GDT
- appui en infrastructures, matériels et équipements pour faciliter l'application des technologies agroécologiques ;
- acquisition et mise en place d'amendements phosphocalciques
- organisation de visites d'échange d'expériences au plan national et régional ;
- matérialisation de couloirs de transhumance avec des haies vives de légumineuses arbustives ;

Composante 2 : Appuis institutionnels

- Renforcement de capacités, infrastructures, matériels et équipements (structures publiques, et organisations professionnelles agricoles etc.).

Composante 3 : Gestion du projet

- Coordination, gestion technique et financière du projet.

COÛT DU PROJET

Composantes	Montant (Euro)	%
1- Appui aux technologies GDT	32 258 433	79
2- Appuis institutionnels	5 716 684	14
3- Gestion du projet	2 858 343	7
TOTAL en quatre années	40 833 460	100

SCHÉMA DE FINANCEMENT

Institution	Montant (Euro)	%
Etat béninois (MAEP, AIC, PRIVES)	10 208 365	25
Partenaires techniques et financiers	30 625 095	75
TOTAL	40 833 460	100

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

- Coordination par une Unité de Gestion du Projet (UGP) Sous tutelle du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)
- Appuis techniques et suivi des activités par les directions techniques du MAEP
- Suivi orientation seront faits par un Comité de pilotage du projet (CoPil) composé des représentants du MAEP, du Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).